

FICHE DE REMARQUES DE VISITE D'INSPECTION

*Cette fiche n'a pas vocation à être publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Entreprise : ASCOMETAL - Lieu : FOS SUR MER - Date de l'inspection : 26 mai 2005

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REMARQUES CONSTATEES PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE

SIGNATURE

DU REPRESENTANT DE L'EXPLOITANT: F. LETIERE

DE L'INSPECTEUR : R. LOVAT

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection :

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

Décharge interne

L'article 47 de l'arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux prescrit que : «... l'exploitant doit remettre ... une étude permettant de vérifier la conformité de l'installation de stockage aux exigences du présent arrêté ou de mettre en évidence les points pour lesquels une mise en conformité est nécessaire, assortie d'une proposition d'échéancier.».

Le document « Etude de la gestion de déchets industriels » produit par vos soins en réponse n'a pas été conduit au regard des « exigences » de cet arrêté et ne répond donc pas à cette prescription.

La décharge étant interne et ne recevant que les déchets générés par vos fabrications d'aciers, elle peut être considérée comme une installation de stockage mono-déchet et à ce titre bénéficier d'une adaptation des contraintes techniques applicables en matière de barrière passive, barrière active, gestion des lixiviats et couvertures, sous réserve d'une évaluation spécifique des risques pour l'environnement et la santé.

L'étude prévue par l'article 47 sus visé est à reprendre.

Pour les parties de la décharge dont l'arrêt est prévu et afin de justifier d'éventuelles adaptations, elle devra être complétée par une évaluation spécifique des risques. Cette dernière pourra utilement s'appuyer sur la méthode développée par l'ADEME « Evaluation de l'écocompatibilité de scénarios de stockage et de valorisation des déchets » réf. 4445 de décembre 2002.

L'étude et les phases 1 et 2 de l'évaluation éventuellement conduite selon cette méthode devront m'être communiquées le 31/11/2005 au plus tard.

Nous avons lancé auprès de bureaux d'études, membres de l'UPDS la consultation pour une étude nous permettant de vérifier la conformité de notre décharge interne en remplacement de celle qui ne convenait pas.

Cette consultation doit s'appuyer sur la méthode développée par l'ADEME « Evaluation de l'écocompatibilité des scénarios de stockage et de la valorisation des déchets.

Remise des devis début juillet et prise de décision pour le lancement de l'étude.

Il est à noter que le délais impératif à savoir le 30 novembre 2005 pour la remise du document sera certainement dépassé.

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection:

Auto surveillance des émissions de l'aciérie

Au regard de l'ensemble des mesures de référence périodiques réalisées pour le contrôle des émissions canalisées à l'atmosphère de l'aciérie, l'auto surveillance des mois de janvier à mars 2005 appelle de ma part les observations suivantes :

- *la concentration de poussières est notablement inférieure 5 mg/Nm3 alors que les émissions contrôlées oscillent de 7 à 15 mg/Nm3. Ceci paraît aussi bien inférieur aux performances attendues du dispositif de dépoussiérages en place qui se situent au dessus de 5 mg/Nm3,*
- *le niveau d'émission lié à la concentration de poussières n'est pas en accord avec les valeurs résultant de la procédure de corrélation appliquée. Au mois de janvier et pour les 10 métaux, la concentration de poussières est de 3,92 mg/Nm3 et la concentration de l'auto surveillance est pour ce paramètre est de 0,1805 pour 0,7288 calculée selon la procédure ($Y_{micro}=140X_{mili}+180$), soit une minoration de 0,5483 mg/Nm3 et de 75 %. L'on retrouve ce type d'écart en février et mars,*
- *il en est de même pour les valeurs maxi. Au mois de janvier et pour les 10 métaux, la concentration maxi de poussières est de 12,67 mg/Nm3 et la concentration de l'auto surveillance pour ce paramètre est de 0,1817 pour 1,9538 calculée selon la procédure ($Y_{micro}=140X_{mili}+180$), soit une minoration de 1,7721 mg/Nm3 et de 90 %. L'on retrouve ce type d'écart en février et mars.*

Pour chacune de ces remarques, je vous demande de m'indiquer les causes et les moyens d'y remédier.

Etude simplifiée des risque (ESR)

Indépendamment de la décharge qui fait l'objet d'une action spécifique, j'ai bien noté qu'un programme d'actions est mis en œuvre pour résorber certaines pollutions du site.

La cotation des zones me paraît devoir être revue en prenant en compte l'ensemble de ce programme.

Vous voudrez bien me communiquer la nouvelle cotation et l'échéancier du programme associé

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

Emission des poussières canalisées aciérie :
Concernant l'application des droites de régression, une erreur s'est glissée lors de l'établissement des calculs dans le tableau Excel. En effet la formule pour les 10 métaux : Y (micro)= $140(mili)+180$ (Il en est de même d'ailleurs pour les autres) a été affectée d'une division par 1000 ($140X/1000$) donnant ainsi des valeurs pour les mesures considérées de concentration en poussières une importance au terme " b" de l'équation $Y=aX+b$ avec peu de variation de Y pour une variation plus grande de X . Nous avons repris les valeurs depuis le mois de janvier 2005 ; elle sont en pièces jointes.

Concernant les mesures effectuées par le pulvérimètre en continu et en faisant une correspondance avec les calibrages effectués par une tierce partie , on peu remarque une légère différence, orientée en faveur du pulvérimètre variant de 0 à 4 points . Voir documents comparatifs joints .

Nous vous proposons un décalage de l'ordonnée à l'origine de 3 points en moyenne pour compenser .

Un programme d'actions a été entrepris depuis 2004 suite à l'ESR pour un coût de 200K€. Nous en ferons un bilan que nous vous transmettrons pour la rentrée des vacances Août 2005 .